

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY**

**Séance publique du JEUDI 19 MAI 2022 à 18h00**

Date de convocation : Jeudi 12 mai 2022

<b>Délibération</b>
<b>N°C2022_108</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>77</b>
<b>Votants :</b>	<b>68</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>68</b>
Pour :	68
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE :** JAMMES Michel ;

**PRESENTS :** ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe, BOUSQUET Didier ; BOUTIE Catherine BREHON Bruno ; CALMON Julien ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DUPONT Myrienne ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FIGUERA Encarnacion ; FRERE José ; GERMA Alain ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; ROUANET Claudine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; VALERY Benoit ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; PY Michel

**EXCUSES :** BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; JULES Jean-Claude ; PECH Olivier

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** CHING Monique (délibération N°C2022\_106) ; HERNANDEZ Joël (délibération N°C2022\_106) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2022\_106) ; PY Michel (délibération N°C2022\_106)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** ALVAREZ Jean-Michel ; BOUISSET Cyrielle ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; FAGES Gilles ; PINET Marie-Christine ; TUBAU Marcel ; VICO Alain

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** CHING Monique (jusqu'à la délibération N°C2022\_105 et à partir de la délibération NC2022\_107) ; MARTIN Henri (jusqu'à la délibération N°C2022\_105)

**Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire**

**OBJET : AMENAGEMENT ECONOMIQUE – Zone Artisanale d'Armissan La Peyrelade – Vente du lot 14**

Dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », le Grand Narbonne aménage, entretient et commercialise les zones d'activités du territoire.

Les travaux d'aménagement de la Zone Artisanale d'Armissan sont à présent terminés et la commercialisation est en cours.

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération a été contacté par des porteurs de projets souhaitant s'implanter sur la zone d'activités la Peyrelade à Armissan.

## N°C2022\_108

Monsieur Ludovic ORIOLI souhaite acquérir le lot N°14 afin d'installer sa société FORNOMAD, spécialisée dans l'aménagement et la transformation de van homologué, et développer son activité en construisant des locaux adaptés.

Cette candidature a été analysée par les élus et a reçu un avis favorable en date du 7 mars 2022.

**Vu** l'évaluation de France Domaine N°2015-014V0623 du 23 Octobre 2015, qui estime la valeur des terrains à 45 € HT et 55 € HT le m<sup>2</sup> en fonction de leur situation,

### A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'accepter la vente du lot suivant dont les emprises sont précisées sur le plan annexé

Nom de l'acquéreur	Activité	Lot	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup> (HT)
Ludovic ORIOLI représentant de la société FORNOMAD	Aménagement transformation de van homologué	14	685	45€

- D'inscrire la recette au budget Zones d'Activités,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment l'acte authentique à intervenir.

Pièce jointe à la délibération :

Plan de la zone artisanale La Peyrelade à Armissan

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

le : 25/5/2022  
et de sa publication  
le : 25/5/2022

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne**

**Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

